

Règlement : Dictée – Nuits de la lecture



Article 1 : Présentation

Le réseau de lecture intercommunal du Pays de Mirepoix organise un concours de dictée dans le cadre des Nuits de la lecture 2026.

Ce jeu concours est un divertissement dans lequel chacun vient, non pour rivaliser avec les autres, mais pour tester ses propres connaissances, même si un classement est effectué à l'issue de l'épreuve.

Chacun étant là, avant tout, pour se faire plaisir !

Article 2 : Condition de participation

La dictée est ouverte à toutes personnes âgées de plus de 10 ans, dans la limite des places offertes dans la salle où se déroulera l'épreuve.

Il n'y a pas de frais d'inscription.

Du fait de leur participation à la Dictée – Nuits de la lecture, les concurrents s'engagent à se soumettre sans réserve au présent règlement et se conformer aux règles édictées.

Article 3 : Date

La dictée aura lieu le samedi 24 janvier 2026 à 16h00, à la médiathèque de Mirepoix.

Article 4 : Modalités d'inscription

Les inscriptions se feront le jour de l'épreuve.

Une pré-inscription est possible par téléphone au 05 61 68 81 44

Il n'y a pas de frais d'inscription.

Article 5 : Déroulement de l'épreuve

Une fois les participants installés, un rappel du règlement sera fait.

Le texte fera l'objet d'une première lecture rapide puis sera énoncé au rythme habituel des dictées.

Il y aura qu'une seule relecture, au cours duquel il ne sera répondre à aucune question.

Ensuite dix minutes permettront aux participants de se relire individuellement.

Aucun document ni matériel informatique ou électronique quelconque ne sera autorisé (dictionnaire, fascicule de grammaire, correcteur orthographique électronique, téléphone, smartphone...).

Article 6 : Correction

Chaque participant échangera sa copie avec celle de son voisin, et corrigera la copie qui lui a été remis.

Barème de correction

La ponctuation et les majuscules ne comptent pas.

Un point sera décompté :

- pour chaque mot mal orthographié.
- pour chaque mot faisant état d'une faute de grammaire (accords, conjugaison, genre, accent circonflexe de conjugaison, accent grave omis ou absent pour à – a, où – ou),
- pour chaque mot ou signe en moins, en trop, ambigu, illisible. Sont considérés comme signes les accents dont le tréma, les traits d'union et les cédilles,

Cas particulier :

- Si un mot est répété dans le texte et est écrit X fois avec la même faute d'orthographe, la faute ne sera comptée qu'une fois.
- Si plusieurs erreurs sont relevées au sein d'un même mot, il n'en sera retenu qu'une.

Toute autre imperfection ou contestation sera soumise à l'appréciation du responsable de la lecture.

Article 7 : Remise du prix

La surprise sera remise à la fin des corrections à la personne ayant fait le moins de faute.

S'il y a égalité et que le départage est nécessaire, le responsable de la lecture sera seul juge pour le faire.

Article 8 : Responsabilité des organisateurs

En cas de modification, de suspension ou d'interruption de la dictée pour quelque cause que ce soit, la responsabilité de la Communauté des Communes de Mirepoix ne saurait être engagée.